

Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 3 octobre 2023

FAIBLES DÉBITS DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER

Activation du niveau « alerte » sécheresse

Face à la situation hydrologique dégradée, la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, a constaté le franchissement du seuil d'alerte sur le bassin Loire-Allier, ce qui conduira les préfets des départements concernés à placer les axes Loire et Allier en situation d'alerte, lorsqu'ils ne l'étaient pas déjà au regard des situations locales. L'objectif est de renforcer les mesures de réduction de la consommation d'eau pour certains usages afin de préserver cette ressource.

Une situation hydrologique dégradée

Le bassin versant de la Loire et de l'Allier, qui couvre une partie des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, a connu un hiver relativement sec et un été globalement chaud et sec, malgré des situations locales plus favorables. La vague de chaleur observée début septembre a accéléré la chute des débits des cours d'eau. Les épisodes pluvieux ayant suivi ont pu faire remonter ces débits temporairement. Mais ils ne suffisent pas à sortir d'une situation d'étiage prolongé.

Un remplissage des barrages insuffisant pour assurer le soutien d'étiage habituel

Les barrages de Villerest et Naussac peuvent respectivement soutenir les débits de la Loire et de l'Allier. Ils permettent de maintenir les différents usages (eau potable en priorité, prélèvements agricoles ou industriels) ainsi que le fonctionnement biologique de la Loire et de l'Allier pendant l'étiage, c'est-à-dire la période où le débit est le plus réduit (selon les années, entre mai et novembre, principalement en été). Cette année, les faibles pluies hivernales n'ont permis de remplir le barrage de Naussac, fortement sollicité en 2022 pour atténuer les conséquences de la sécheresse exceptionnelle, qu'à 50 % au début du printemps.

Le Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES) rassemble les acteurs du bassin pour examiner la situation et déterminer les modalités de gestion de ces barrages. Il a été réuni régulièrement cet été et le 29 septembre 2023. Tout au long de l'été, les lâchers effectués pour soutenir le débit de la Loire et de l'Allier ont été déterminés dans l'objectif de gérer la ressource stockée dans ces barrages, au plus juste, c'est-à-dire pour permettre de garantir ce soutien jusqu'à la fin de l'étiage et ne pas hypothéquer la saison estivale 2024.

CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS DREAL Centre-Val de Loire

Christelle MASCLET Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

Tél.: 02.38.81.40.35

pref-communication@loiret.gouv.fr

Tél.: 02.36.17.41.27 Mél: stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr Compte-tenu de la situation dégradée après un été exigeant et un épisode historique de sécheresse début septembre, le CGRNVES a décidé, depuis le 15 septembre 2023, d'abaisser l'objectif de soutien d'étiage de la Loire mesuré à Gien à 44 m³/s (contre 60 m3/s en année normale) et de l'Allier mesuré à Vic le Comte à 8 m³/s (contre 12 m³/s en année normale) afin de permettre aux barrages de soutenir les débits de la Loire et de l'Allier jusqu'à la fin de l'étiage.

Des mesures de restriction des prélèvements nécessaires

Aujourd'hui, le débit de la Loire à Gien est descendu en dessous du seuil de 50 m³/s. Le franchissement de ce seuil impose une réduction sensible des prélèvements afin de réduire la sollicitation des barrages de Villerest et Naussac. Aussi, conformément à l'arrêté d'orientations de bassin, la Préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, a demandé aux préfets des départements concernés de placer les axes Loire et Allier en situation d'alerte.

Les modalités détaillées des restrictions (arrosage, irrigation...) sont définies par les arrêtés pris par chaque préfet de département, publiés sur les sites internet de chaque préfecture.

En savoir plus

S'informer sur les restrictions d'eau https://vigieau.gouv.fr

Conseils du ministère de la Transition écologique en matière de gestion économe de l'eau https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau

CONTACTS PRESSE

Stéphanie GROSBOIS DREAL Centre-Val de Loire Christelle MASCLET
Préfecture de la région Centre-Val de Loire
et du Loiret

Tél.: 02.38.81.40.35

pref-communication@loiret.gouv.fr